Annexe :
Délibération de prescription du PLU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

PRÉFECTURE DE L'YONNE
06 OCT. 2010
ARRIVÉE

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	08
Votants pour	10
Dont 2 procurations	
Absent	01
CONTRE	00
ABSTENTION	00

DATE DE CONVOCATION
28 SEPTEMBRE 2010
DATE D'AFFICHAGE
05 OCTOBRE 2010

OBJET :

Constitution d'un groupement de commandes « Logiciels informatiques »
SADD et PLU COMMUNAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOLESMES

Séance du LUNDI 4 octobre 2010

L'an deux mil dix le lundi 4 octobre 2010 à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilbert PLESSY, Maire.

PRESENTS : PLESSY Gilbert *MAIRE*, ROBINEAU Olivier 1er ADJOINT
Mrs et Mmes les conseillers :
Francis PRIETO, Sébastien ROULINAT, Rémi LAURENT, BOILLAUD Danièle, Jany LEFORT, Didier PLESSY

Absents : DIEUX Nathalie 2nd ADJOINT,
Angélique PAUTET donne procuration à Monsieur PLESSY Gilbert,
Yves GRAILLOT donne procuration à Monsieur Olivier ROBINEAU,

Monsieur Didier PLESSY a été nommé secrétaire de séance.

Suite à la décision de la Communauté des Communes d'élaborer un Schéma d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SADD), les 12 communes la constituant ont manifesté leur souhait d'élaborer des PLU communaux.
Des discussions menées entre la Communauté des Communes et les Communes membres, il apparaît qu'un groupement de commandes, pour l'élaboration du SADD et des 12 PLU communaux, permettrait une simplification des démarches, tout en favorisant la réalisation d'économies d'échelles.
En conséquence, il est proposé au conseil municipal de retenir la procédure de groupement de commandes dont seront également membres la Communauté des Communes de Forterre et les communes de Courson-les-Carrières, Druyes-les-Belles-Fontaines, Fontenailles, Fontenay-sous-Fouronnes, Fouronnes, Lain, Merry-Sec, Molesmes, Mouffy, Ouanne, Sementron et Taingy, conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des Marchés Publics.
La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention qu'il vous est proposé d'adopter.
Le groupement prendra fin au terme du marché.
La Communauté des Communes assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procèdera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant.
Chaque collectivité membre du groupement, pour ce qui la concerne, signera le marché, s'assurera de sa bonne exécution et se chargera du paiement du marché (pour la part de prestations qui lui incombent).
La Commission d'appel d'offres sera composée d'un représentant de la CAO de chaque membre du groupement, élu parmi ses membres ayant voix délibérative. Pour chaque membre titulaire un suppléant est au demeurant désigné. La CAO du groupement est présidée par le représentant de la CAO de la Communauté des Communes de Forterre en sa qualité de coordonnateur du groupement.

Après délibération, le conseil Municipal, à l'unanimité :

1

-AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commandes auquel participeront les collectivités locales suivantes : La Communauté des Communes de Forterre et les communes de Courson-les Carrières, Druyes-les- Belles Fontaines, Fontenailles, Fontenay-sous-Fouronnes, Fouronnes, Lain, Merry-Sec, Molesmes, Mouffy, Ouanne/ Chastenay, Sementron et Taingy. Molesmes.

-DONNE pourvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

-ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'élaboration du SADD et des 12 PLU Communaux selon les besoins propres des Communes membres du groupement, annexé à la présente délibération.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces nécessair à cette affaire.

-ACCEPTE que la Communauté des Communes soit désignée comme coordonnateu du Groupement ainsi formé.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Molesmes, le 5 octobre 20
Le Maire, Gilbert PLESSY

PRÉFECTURE DE L'Y
06 OCT. 2010
ARRIVÉE